

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 513

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

808 535 348 RCS Bordeaux.

EDVE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 600000.00 EUR.

Adresse : 59, Avenue de la Boétie, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : EDVE Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 600 000 Euros Siège social : 59 Avenue de la Boétie, 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES 808 535 348 RCS DE BORDEAUX « Société absorbante » VEREDO Société à responsabilité limitée à associé unique Au capital de 301 000 Euros Siège social : 74 rue Alexis Puyo, 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES 824 251 763 RCS DE BORDEAUX « Société absorbée » AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE « SOCIETE VEREDO » PAR « SOCIETE EDVE » 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société « VEREDO » dont la transmission à la société « EDVE » est prévue : Montant de l'actif : 200 528,99 euros Montant du passif : 25 526,44 euros Actif net apporté : 175 002,55 euros 2. Augmentation du capital de la Société « EDVE », Société absorbante : La société « EDVE », Société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la société « VEREDO », Société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, l'apport effectué par la Société absorbée n'étant pas rémunéré par l'attribution de titres émis par la Société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT 4. Montant prévu du mali de fusion : - 125 997,45 euros 5. Effet rétroactif de la fusion Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1er avril 2026. 6. Dépôt du projet de fusion traité de fusion Le projet de fusion traité de fusion établi le 02 juillet 2026 a été déposé le 07 juillet 2026, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.